



Chers (es) collègues adhérents et sympathisants à notre noble association.

Nous espérons par ce support numérique rendre plus lisible nos actions et aussi vous informer plus fréquemment.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre implication et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association.

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

**Vous pouvez nous interpeller sur facebook, puisque l'ANR y a désormais sa place.
La page est ANR.BienVivreSaRetraite.**

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Actualité	L'ÉPIDÉMIE est toujours là	<p>C'est l'automne, l'amélioration de la situation Covid se poursuit, avec cependant une baisse moins marquée des indicateurs épidémiologiques et une tendance à leur stabilisation dans certains territoires.</p> <p>Voici un petit rappel pour nous protéger. Savez vous que face aux variants la vaccination est considérée comme essentielle et reste la mesure idéale pour éviter des formes graves du Covid ; elle est gratuite. L'ANR vous invite à vous faire vacciner dès que possible. C'est un geste responsable pour vous et pour les autres.</p> <p>La campagne pour une troisième dose est lancée en France depuis le 1er septembre pour les personnes les plus fragiles. Outre la population des EHPAD, seuls les plus de 65 ans et toutes les personnes à risque sont concernées par cette nouvelle injection.</p> <p>Bien que les masques soient partiellement tombés en extérieur, il faut rester vigilant en présence de files d'attentes serrées ; dans ce cas n'hésitez pas à le remettre.</p> <p>L'ANR reste auprès de chacune et chacun. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et n'hésitez pas à faire appel à nous.</p>
Infos	<p>Le Passe Sanitaire devient presque obligatoire pour tous les Français</p> <p><i>Ou « pass sanitaire » si l'on veut utiliser un anglicisme</i></p>	<p>Le dispositif du passe sanitaire a été instauré par la loi du 31 mai 2021 et prorogé jusqu'au 15 novembre 2021 mais pourrait être prolongé jusqu'au 31 juillet 2022. Sa prolongation a été entérinée le mercredi 12 octobre en Conseil des ministres avant son examen la semaine suivante par l'Assemblée nationale.</p> <p>Disponible via l'application Tous Anti-Covid ou depuis son compte AMELI, le passe sanitaire regroupe votre certificat de vaccination.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 août : extension du passe sanitaire dans les restaurants, bars, café, hôpitaux, transport... - 30 août : obligatoire au travail pour certains salariés. - 15 septembre : vaccinations obligatoire des soignants. - 30 septembre étendu aux mineurs de 12 - 17 ans. <p>-A compter du 15 octobre 2021, sauf pour raison médicale, les tests de dépistage du Covid-19 deviennent payants. Les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance devront déboursier la somme minimale de 44€ pour un test PCR et de 22€ pour un test antigénique. Les tests réalisés pour obtenir un passe sanitaire seront donc payants.</p>

<p>CPAM</p>	<p>L'Assurance Maladie vous invite à vous faire vacciner contre la grippe</p>	<p>Comme chaque hiver, la grippe reste une maladie imprévisible qui peut entraîner des complications pour les personnes âgées ou fragiles.</p> <p>Pour vous faire vacciner, c'est simple : Retirer gratuitement votre vaccin à la pharmacie en présentant votre bon de prise en charge puis faites vous vacciner par le professionnel de santé de votre choix.</p> <p>Date de début campagne vaccination : 26 octobre 2021 Date de fin campagne vaccination : 31 janvier 2022</p> <p>Si vous n'êtes pas encore vacciné contre la Covid-19, ou si un rappel de vaccination vous est proposé en même temps, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin traitant.</p>
<p>Pensions</p>	<p>AGIRC– ARRCO Augmentation au 01 novembre 2021</p>	<p>Au milieu de l'été, patronat et deux syndicats s'étaient mis d'accord sur un scénario noir en raison de la dégradation des comptes du régime de retraite pendant la crise sanitaire et de la nécessité de revenir à l'équilibre.</p> <p>Les retraités qui perçoivent une complémentaire AGIRC-ARRCO bénéficieront d'une revalorisation de 1% de leur pension située 0.5% en dessous du niveau de l'inflation anticipée de l'année 2021.</p> <p>Sont concernés par cette hausse les anciens salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services.</p>
<p>La Mutuelle Générale</p>	<p>Minoration de cotisation au 1^{er} janvier 2022</p>	<p>Sous conditions de ressources, les adhérents titulaires d'un contrat soumis au règlement des garanties de base peuvent bénéficier d'une minoration de cotisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les membres participants âgés d'au moins 60 ans -Les veufs et veuves, quel que soit leur âge -Les retraités pour invalidité quel que soit leur âge <p>Pour ces trois catégories, la minoration de cotisation de 40% s'applique à la garantie « Essentiel », pas pour l'option « Renfort », ainsi qu'aux niveaux 1 et 2bis. Cette minoration s'étend aux garanties de prévoyance sous réserve d'avoir adhéré avant 40 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les enfants handicapés ayant adhéré dans les six mois suivant leur perte d'ayant droit bénéficient d'une minoration de 60%. <p>Pour prétendre à la minoration, la ligne de revenu global de l'avis d'imposition 2021 portant sur les ressources 2020 ne doit pas excéder :</p> <p>16 968.60 € pour une personne seule, soit 18 854 € avant abattement. 21 600.50 € pour un couple ou une personne seule avec au moins un enfant en qualité d'ayant droit, soit 24 000 € avant abattement.</p> <p>Pour toutes informations et précisions complémentaires consulter le site de La MG : adherent.lamutuellegenerale.fr Ou vous prenez contact avec le bureau départemental La MG</p>
<p>Activité Commission N°3 <i>Défense de tous les retraités</i></p>	<p>Réunions</p>	<p>Les conséquences de l'épidémie de CORONAVIRUS se font toujours sentir : mais les réunions, les AG, les voyages et toutes les activités reprennent progressivement aussi bien au siège que dans les groupes départementaux. La commission 3 continue son travail de veille et de défense par téléphone, la réunion du 16 septembre avait pour but de valider le texte de la motion votée à l'assemblée générale, la prochaine réunion prévue avant le CA de novembre sera soit en présentiel soit en mode hybride.</p> <p>Pendant cette période difficile, l'équipe de la commission 3 continuera de vous informer en restant au plus près de l'actualité qui vous concerne : des infos 100% utiles sur la fiscalité, la défense, la santé et l'autonomie.</p>

Emetteur : La commission N°3